



# HÉBERGEMENT DES ÉLÈVES SURVEILLANTS

## FO PÉNITENTIAIRE RÉAGIT !

Depuis la 194<sup>ème</sup> promotion de surveillant, l'**ENAP** ne veut plus loger les élèves surveillants lorsqu'ils terminent un cycle scolaire, les week-ends précédents une entrée en stage. Cette décision prise par la direction découle selon ces mots de la sécurisation de l'école.

En effet, celle-ci entraînerait une contrainte au niveau du contrôle d'accès dans l'enceinte de l'école, **mais surtout un problème logistique quant à la capacité d'hébergement pour les futures promotions d'élèves surveillants**. Ceci a pour effet qu'il est impossible de loger les élèves de façon continue durant toute la formation initiale.

Suite à une demande de **FO Pénitentiaire**, une commission de secours (COSSE) a été créée pour permettre à certains élèves en difficultés financières d'obtenir une chambre sur leurs fins de cycles de formation théorique. Mais il s'avère que les modalités pour constituer la demande en collaboration avec l'assistante sociale de l'ENAP sont beaucoup trop lourdes. D'ailleurs, la plupart du temps les élèves n'ont pas les pièces pour justifier leur situation.

**FO Pénitentiaire** constate une fois de plus que l'organisationnel n'est pas le point fort de cette administration. Pour rappel, on parle de fidélisation, mais rien n'est mis en place pour permettre l'accueil dans de bonnes conditions des futurs professionnels pénitentiaires.

**FO Pénitentiaire** est donc intervenu notamment sur les DISP où les élèves doivent effectuer leurs stages. Pour l'heure, seule la DISP de Paris a donc pris les dispositions suivantes suite à notre interpellation :

« **Accueil des élèves dès le vendredi soir, dans les chambres dédiées à cet effet sur les domaines pénitentiaires de stage, soit en chambre d'hôtel si toutes les places sont prises. La DISP de Paris prendra à sa charge ces dépenses. Il est très important que les agents qui sollicitent cette mesure se manifestent rapidement, afin de permettre aux établissements de procéder aux réservations.** »

Cette situation ne peut perdurer il faut absolument que tous les établissements logent les élèves de leur arrivée à leur départ du lieu de stage. **FO Pénitentiaire** exige que cette modalité soit inscrite définitivement dans le fonctionnement et le déroulement de la scolarité des élèves surveillants.

FO Pénitentiaire – le 11 octobre 2018

**FO RESISTER !!**  
Avec FO je défends



**FORIEN LACHER !!!**  
Le Service Public